

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION  
PAYS DE GRASSE**

**Conseil Communautaire  
Jeudi 6 avril 2023**

**délib. 2023-54**

**BUDGET PRINCIPAL - BUDGET PRIMITIF 2023**

**Magali CONESA**

Conseillère communautaire,  
Conseillère municipale de Grasse  
groupe "Grasse à Tous-Ensemble et Autrement"

Avec une augmentation des coûts de fonctionnement assez faible et des recettes fiscales en hausse, le Compte Administratif 2022 se solde par une **Epargne brute de 9,4 M€** et une **Epargne nette** permettant de financer une partie des investissements de **5,1 M€**.

**L'endettement au 31/12/2022 s'élève à 57,5 M€ avec une capacité de désendettement de 5,9 ans.**

C'est dans ce contexte que s'inscrit **le Budget primitif 2023** qui aura à faire face à une situation économique inflationniste et des taux d'intérêts en hausse.

Vous prévoyez pour 2023 une hausse substantielle **des dépenses de Fonctionnement qui passeront de 94,4 M€ à 100,5 M€**.

Vous appuyez vos perspectives pour les recettes de Fonctionnement sur **une hausse des produits de la fiscalité de 6% dus à la revalorisation des bases fiscales**.

**L'Epargne brute atteindrait 5,4 M€** et l'**Epargne nette** permettant de financer les investissements **897 000 €**.

Ainsi, **fin 2023, les ratios de gestion se dégradent**.

**L'encours de la dette brute serait de 52,8 M€ avec une capacité de désendettement de 9,3 ans.**

Par conséquent, **l'équilibre financier de la CAPG reste fragile et l'endettement encore très élevé.**

Les marges de manœuvre demeurent limitées pour **financer l'Investissement qui, sans les restes à réaliser, serait en 2023 de 12,28 M€** soit un niveau d'investissement quasi équivalent à 2022.

**Notre groupe** l'a déjà évoqué, **la capacité d'Investissement contrainte de la CAPG en fait essentiellement une Communauté d'Agglomération de services.**

Or, le rôle d'une communauté d'agglomération dans le développement économique de son territoire est **essentiel**.

La CAPG est un acteur économique majeur dont les investissements doivent favoriser l'équité et l'attractivité de notre territoire en répondant à des enjeux de solidarité, de cohésion et d'avenir.

Nous avons souvent souligné une **carence en termes de feuille de route**, de projet pour l'avenir de notre Communauté d'agglomération.

Il nous est souvent apparu que les projets d'investissement étaient **fréquemment** issus de l'héritage de la CAPAP, plutôt que l'expression d'un véritable projet de territoire structurant capable de fédérer sur des axes communs.

C'est un constat que l'on retrouve dans le dernier rapport de la Chambre Régionale des Comptes qui invite notre intercommunalité à dégager de **nouvelles économies de gestion**, à explorer toute nouvelle marge de manœuvre pour y parvenir, afin de financer les investissements et de **renforcer les actions de développement du territoire**.

**Les investissements** sur lesquels il nous paraît aujourd'hui impératif que notre communauté d'agglomération se concentre sont :

Tout d'abord,

1) la **valorisation de nos déchets** :

Certains acteurs privés se sont emparés de la valorisation des déchets, les métaux par exemple (Groupe SCLAVO).

C'est qu'il s'agit donc bien d'une manne financière.

Or, aujourd'hui, les déchets représentent les premiers postes de dépenses de nos collectivités.

Il faut investir dans des moyens modernes de valorisation de nos déchets : déchets verts, métaux, déchets du bâtiment, etc.

Nous sommes sur notre territoire tous engagés contre la création d'une usine de mâchefers au Bar sur Loup. Ce qui pose la question de l'incinération de nos déchets.

En effet, n'y-a-t-il pas avant les mâchefers d'autres pistes de valorisation ?

Et, surtout, qu'en est-il, au plan de notre Agglomération, de la mise en place d'une politique incitative de diminution des déchets ménagers

Soyons responsables et ambitieux, investissons dans la recherche et la mise en place de moyens modernes de traitement qui, au final, rapportera à la CAPG des moyens supplémentaires.

**Le second point sur lequel concentrer les investissements :**

2) le **développement d'un transport en commun de qualité et de proximité** avec un haut niveau de service public qui favorise son utilisation.

C'est le seul moyen de désenclaver notre territoire pour une partie déjà saturé.

Enfin, le dernier point et non des moindres sur lequel il faudra investir :

3) **l'Eau : sujet majeur de notre avenir**

Avec l'Assainissement non-collectif très répandu à Grasse, il est, pour nous, inconcevable, dans un contexte de raréfaction des ressources en eau, de ne pas mettre en place des **dispositifs de récupération d'eaux usées au même titre que l'eau de pluie pour l'arrosage et le nettoyage des voiries par exemple.**

Il faut mobiliser des moyens financiers en formation, ingénierie et structures pour des solutions alternatives aux pratiques actuelles du cycle de l'Eau tels que le nettoyage avec de l'eau potable par exemple. (Exemple : Récupération par ruissellement des eaux).

Autant d'exemples qui fonderaient un projet communautaire dans l'esprit dont se voulaient porteuses les lois du 6 février 1992 et 12 juillet 1999 qui, respectivement, crée les communautés de communes et instaure les communautés d'agglomération.